



## Initiative populaire communale : "Pour le retour de la poste à la place des Ormeaux"

### **Les habitants de Lancy se mobilisent en faveur d'un retour de la poste à la place des Ormeaux, centre historique du Petit-Lancy.**

- Depuis plusieurs années, les habitants du Petit-Lancy s'investissent en faveur du retour d'une poste à la place des Ormeaux ;
- La poste doit rester un service public offrant une prestation de proximité ;
- La nouvelle poste, enterrée aux Marbriers, est sous-fréquentée et est difficilement accessible aux habitants du Petit-Lancy ;
- Environ 10'000 habitants, parmi lesquels de nombreuses personnes âgées ont vu leur poste disparaître, beaucoup parmi elles ont toutes les peines du monde à se déplacer aux Marbriers ou aux Bossons. Ils se sentent délaissée par leur commune et le service public.
- Les Lancéens demandent aux autorités municipales d'intervenir auprès de la *POSTE* pour ouvrir un office postal, un dépôt ; partager une arcade avec un commerçant ou un service communal à cette fin dans le centre historique du Petit-Lancy

**Les soussigné(e)s, électrices et électeurs dans la commune de Lancy, en vertu des articles 58, 59, 71 à 76 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012, de l'article 36 alinéa 1, lettre f, de la Loi sur l'Administration des communes du 13 avril 1984 et des articles 86 à 94 de la Loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative et :**

***Demandent aux autorités municipales de maintenir des activités sociales à la place des Ormeaux, en intervenant auprès de la *POSTE* dans le but d'obtenir un guichet postal à cet emplacement, d'étudier un partenariat avec des commerces ou mettre en place les infrastructures nécessaires.***

**La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électeurs et électrices de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune de Lancy et les étrangers domicilié(e)s dans la commune et résidant en Suisse depuis 8 ans peuvent signer cette initiative communale.**

Nom (en majuscules)	Prénom usuel	Date de naissance (JJ.MM.AAAA)	Canton d'origine ou nationalité	Adresse complète (Rue, N°, code postal, localité)	Signature

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à CHF 100.-. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la Loi doivent être annulées (art. 87, al 1, lettre b et 91 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité de électeurs formant le comité d'initiative : **Christian FLURY**, 41 av. des Morgines – 1213 Petit-Lancy ; **Roger GOLAY**, 8 rue du Bachet – 1212 Grand-Lancy ; **Armando COUTO**, 12 ch. du Fief-de-Chapitre – 1213 Petit-Lancy ; **Jean FONTAINE**, 32 ch. de Grange-Collomb – 1212 Grand-Lancy ; **Bruno REOLON**, 21 ch. des Fraisières – 1212 Grand-Lancy

*Merci de renvoyer les listes de signatures à une des adresses ci-dessus avant le 30 juin au plus tard..*